

Yverdon-les-Bains, le 7 octobre 2021

Les premiers 100 jours de la syndication partagée d'Yverdon-les-Bains

Le Syndic Pierre Dessemontet et la Co-syndique Carmen Tanner ont évoqué, lors d'une conférence de presse commune, leurs premiers 100 jours au sein de la Municipalité. Ensemble, ils ont partagé leurs premières impressions et abordé les aspects pratiques et organisationnels liés à la syndication partagée. Cette innovation institutionnelle reflète la volonté de mettre en place une gouvernance plus horizontale au sein de la Municipalité et de donner une vie concrète au principe de parité entre hommes et femmes.

A l'occasion d'une conférence de presse commune, le jeudi 7 octobre 2021, le Syndic Pierre Dessemontet et la Co-syndique Carmen Tanner ont précisé leur vision d'une gouvernance partagée et ont clarifié le fonctionnement de la syndication partagée, laquelle a suscité un certain intérêt de la part du public et des médias. Cette innovation institutionnelle correspond à la volonté affichée de la part du Syndic et de la Co-syndique de répartir leurs temps de travail de manière égalitaire à 80% chacun-e, selon une vraie logique de complémentarité et de partage des dossiers. Le temps de travail des autres Municipaux reste inchangé à 60%.

Dans le cadre collégial qui est celui de tout exécutif, la co-syndication signifie une concertation rapprochée et un pouvoir d'impulsion reposant sur deux élus, plutôt qu'un seul. Contrairement à un « job-sharing » classique, elle est conçue comme un « job-splitting », où chacun-e conserve son dicastère et ses propres services afin d'agir en complémentarité et accroître l'efficacité. Elle s'incarnera également dans les prises de parole publiques et les représentations : lorsque la syndication est sollicitée, Pierre Dessemontet et Carmen Tanner se répartiront la présence lors des événements.

Entrée en fonction il y a 100 jours, le 1^{er} juillet 2021, la nouvelle Municipalité souhaite travailler de manière plus transversale et horizontale. Les questions liées au climat, la lutte contre les inégalités et les conditions d'un vivre ensemble harmonieux et respectueux de toutes et tous appellent en effet des réponses mobilisant des compétences vastes et plurielles.

Après l'élaboration sous la conduite du Syndic, durant l'été, du budget 2022 (qui sera présenté prochainement), l'étape suivante pour la Municipalité consiste à rédiger le programme de législature. Celui-ci sera publié dans le courant du premier trimestre 2022. Le pilotage de ce projet est assuré par la Vice-syndique.

À l'occasion de ces 100 premiers jours, la Municipalité publie par ailleurs sa photographie officielle, réalisée par la photographe yverdonnoise Sarah Carp.